



## **CHARTRE du PATIENT du RESEAU PEDIATRIQUE DU SUD ET OUEST FRANCILIEN**

1. L'ensemble des principes de la charte du patient hospitalisé est applicable aux enfants pris en charge par le réseau.
2. L'objectif du réseau est d'améliorer la qualité du suivi et de la prise en charge à long terme des nouveau-nés à risque : grands prématurés et autres nouveau-nés avec une pathologie périnatale. A cette fin, le réseau met en œuvre des actions pour faciliter l'accès du patient à un suivi médical spécifique, sensibiliser les parents et les professionnels de la petite enfance à la nécessité de ce suivi et former les personnels de santé au dépistage des troubles du développement propres à ces populations à risque.
3. Les parents sont informés, dès le séjour en néonatalogie de leur enfant, de l'existence, du fonctionnement et des modalités d'accès au réseau. Ils sont informés que le dossier médical informatique de leur enfant sera accessible à l'ensemble des professionnels de santé qui en assureront la prise en charge.
4. Les parents qui souhaitent que leur enfant soit pris en charge par le réseau signent la présente charte en témoignage de leur consentement libre et éclairé. Ils s'engagent à respecter les principes du réseau. Ils choisissent un médecin traitant auquel ils s'adresseront préférentiellement pour le suivi médical et pour tout problème de santé de leur enfant. En plus de ce suivi, des bilans de santé approfondis seront effectués par un médecin pilote du réseau. Les parents sont libres de quitter le réseau à tout moment en prévenant le réseau par simple courrier.
5. Le réseau s'engage à respecter la vie privée en assurant la confidentialité des informations médicales, sociales et personnelles.
6. Conformément à la loi « Informatique et Libertés », les parents ont un droit d'accès et de rectification des informations concernant leur enfant auprès des responsables du réseau.
7. Les parents peuvent accéder aux informations contenues dans le dossier médical de leur enfant par l'intermédiaire de leur médecin pilote dans le réseau, par demande écrite auprès des responsables du réseau ou par accès Internet au dossier informatisé pour le volet administratif.
8. Le réseau garantit la qualité du suivi à tous les adhérents. L'enfant bénéficie d'un suivi, selon un protocole propre au réseau, et d'une prise en charge assurés par des professionnels spécifiquement formés.
9. Les parents expriment, tout au long de la prise en charge par le réseau, les observations sur le suivi et les prises en charge médicales, psychologiques et sociales dont leur enfant et eux-mêmes bénéficient.

*Je soussigné(e),....., déclare avoir été informé(e) du fonctionnement du réseau et avoir pris connaissance de la charte du patient.*

*Je déclare souhaiter adhérer au réseau.*

*Nom, prénom et date de naissance de l'enfant.....*

*Fait à ....., le .....*

*Signature*